

Si le réclamant est une compagnie		Nom de compagnie :	
Si le réclamant est une personne		Nom :	Prénom :
Adresse civique :			
Ville :			
Province ou État :			
Pays :			
Code postal :			
Téléphone (domicile) :		Téléphone (travail) :	
Courriel :			
Date et heure approximatives de l'incident :			
Rapport de police? Si oui, le numéro :			
Lieu de l'incident (adresse, intersection, endroit, etc.) :			
Description des faits et des dommages :			
Montant réclamé (si disponible) :			
En cas de dommages matériels, adresse où les dommages peuvent être constatés (si l'adresse est différente de celle indiquée ci-dessus) :			
S'il s'agit de dommages à un véhicule automobile, fournir les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le véhicule a-t-il été réparé (oui ou non) : ▪ Marque : ▪ Modèle : ▪ Année : ▪ Couleur : ▪ N° d'immatriculation : 			
Signature :		Date :	

Ne pas oublier d'inclure vos pièces justificatives (facture, photographie, soumission ou autres).

Dans le cas de blessures corporelles ou de dommages matériels, l'avis écrit doit être donné au greffier de la Ville de Windsor dans les quinze jours suivant l'accident. Le présent formulaire doit être expédié à cette adresse :

M^e Edwin John Sullivan
Greffier
Ville de Windsor
11, rue Saint-Georges, Local 230, C.P. 90
Windsor (Québec) J1S 2L7
Courriel : greffier@villedewindsor.qc.ca

La Ville de Windsor met ce formulaire à la disposition de la réclamante ou du réclamant dans le seul but de l'aider à formuler sa demande. Cela ne signifie pas que la Ville de Windsor acceptera la responsabilité et paiera les dommages réclamés.